



LES RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 mai 2020 à Marseille



DOSSIER D'INSCRIPTION SPONSORS

Contact :

Régis LAURENT
SEEPP
seepp@wanadoo.fr
06 08 84 13 30

Rencontres des AÉROPORTS français & francophones

du 4 au 6 Mai 2020

LE PRÉ-PROGRAMME

horaires à titre indicatif susceptibles de modifications

lundi 4 mai

Espace : *Palais du Pharo*

10h00 -18h00	Installation
19h00	Soirée de bienvenue cocktail dînatoire Lieu : à définir

mardi 5 mai

Espace : *Palais du Pharo*

08h00 - 09h00	Accueil des participants Café de bienvenue au sein du Village des exposants Discours d'ouverture du Président Présentation des 35 exposants
09h00 - 11h00	Plénières (présentations sur différents thèmes d'intervenants extérieurs)
11h00 - 11h30	Pause – visite de l'exposition
11h30 - 13h00	Plénières (présentations sur différents thèmes d'intervenants extérieurs)
13h00 - 14h00	Cocktail déjeunatoire
14h00 - 16h00	Ateliers / Conférences / Tables rondes
16h00 - 16h30	Pause - visite de l'exposition
16h30 - 18h00	Ateliers / Conférences / Tables rondes
20h00	Départ vers le lieu de réception
20h30	Soirée conviviale (lieu à définir)
23h00	Retour des navettes vers l'hôtel

mercredi 6 mai

Espace : *Palais du Pharo*

08h00 - 9h00	Café d'accueil
09h00 - 11h00	Restitution des travaux annuels des commissions, débats
11h00 - 11h30	Pause - visite de l'exposition
11h30 - 13h00	Remerciements sur scène des sponsors Suite restitution des travaux des commissions
13h00 - 15h00	Cocktail déjeunatoire de clôture des Rencontres

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

LES OFFRES DE PARRAINAGE *

Cocktail/Dîner de bienvenue lundi 4 mai (2 partenaires)	9 000 € HT
Soirée conviviale mardi 5 mai (2 partenaires)	9 000 € HT
Sac du congressiste - votre logo sur le sac- marquage exclusif	6 500 € HT
Comptoir d'accueil	5 400 € HT
Cordon tour de cou - votre logo sur le tour de cou (fournis par vos soins)	4 470 € HT
Badge - votre logo sur le badge	4 470 € HT
Bloc note	4 060 € HT
Cadeau Congressistes remis en main propre (fourni par le sponsor)	4 060 € HT
Pause gourmande mardi 5 mai matin (1 partenaire)	4 060 € HT
Pause gourmande mardi 5 mai après-midi (1 partenaire)	4 060 € HT
Pause gourmande mercredi 6 mai matin (1 partenaire)	4 060 € HT
Déjeuner mardi 5 mai (2 partenaires)	3 650 € HT
Déjeuner mercredi 6 mai (2 partenaires)	3 650 € HT
Café de bienvenue mardi 5 mai (1 partenaire)	3 050 € HT
Café de bienvenue mercredi 6 mai (1 partenaire)	3 050 € HT
Reportage photo	2 550 € HT
Signalétique ateliers	2 550 € HT
Clé USB / Stylos / Objet publicitaire- insertion sac congressiste	2 390 € HT
Pub A4 ou A5 - insertion sac congressiste	2 390 € HT

* La qualité de partenaire de l'UAF&FA permet de bénéficier de tarifs remisés.

DÉTAIL DES OFFRES *

SOIRÉE DE BIENVENUE du lundi 4 mai 9 000 € HT / partenaire (2 partenaires)

La soirée de bienvenue est le moment privilégié qui donne le ton lors de l'arrivée des participants la veille des Rencontres.

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Remerciements spécifiques du partenaire de la Soirée par le Président de l'UAF
- Discours du partenaire pendant la soirée
- Carton d'invitation avec votre logo sur le site internet dédié au congrès
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche des Rencontres avec la mention « la soirée de bienvenue est parrainée par »
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Positionnement de vos supports de communication sur le site de la soirée (éléments à nous fournir : totem)
- Votre logo sur les menus ou sur les chevalets positionnés sur les tables de cocktail

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

4 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, soirée de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

COCKTAIL DEJEUNATOIRE 3 650 € HT / partenaire (2 partenaires)

Deux cocktails déjeunatoires figurent au programme officiel :

- mardi 5 mai de 13h00 à 14h00
- mercredi 6 mai de 13h00 à 15h00

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche des Rencontres avec la mention « le cocktail déjeunatoire est parrainé par »
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Positionnement de vos supports de communication sur le site du déjeuner (éléments à nous fournir)
- Votre logo sur les chevalets positionnés sur les tables

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

1 badge d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

SOIREE CONVIVIALE du mardi 5 mai 9 000 € HT / partenaire (2 partenaires)

Cette soirée sera un moment privilégié et festif.

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Discours du partenaire pendant la soirée
- Carton d'invitation avec votre logo sur le site internet dédié au congrès
- Remerciements spécifiques du partenaire de la Soirée par le Président de l'UAF
- Insertion de votre logo sur les écrans des plénières annonçant la soirée conviviale du jeudi 16 mai
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès avec la mention « la soirée conviviale est parrainée par »
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Positionnement de vos supports de communication sur le site de la soirée (éléments à nous fournir)
- Votre logo sur les menus ou sur les tables

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

4 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, soirée de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

CAFÉ DE BIENVENUE – PAUSES GOURMANDES

1 partenaire / chaque

Deux cafés de bienvenue figurent au programme officiel :

- mardi 5 mai de 8h00 à 9h00
- mercredi 6 mai de 8h00 à 9h00
- Tarif : 3 050 € HT

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

1 badge d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

Trois pauses gourmandes sont également prévues :

- mardi 5 mai de 11h à 11h30
- mardi 5 mai de 16h00 à 16h30
- mercredi 6 mai de 11h à 11h30
- Tarif : 4 060 € HT

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche des Rencontres avec la mention « le café de bienvenue / la pause gourmande est parrainée par »
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Positionnement de vos supports de communication sur le site du café / de la pause (éléments à nous fournir)
- Votre logo sur les chevalets positionnés sur les tables

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

SAC DU CONGRESSISTE (ou Tote bag) – MARQUAGE EXCLUSIF

6 500 € HT : 1 partenaire

Votre logo imprimé sur les sacoches remises à chaque congressiste

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Insertion de votre publicité dans le sac des congressistes
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Votre logo imprimé sur les sacs remis aux congressistes

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

COMPTOIR D'ACCUEIL

5 400 € HT

Passage incontournable, le comptoir d'accueil permet aux hôtesses de remettre à chaque congressiste son badge et son sac. Il offre un point de vue de choix sur vos supports de communication.

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Votre publicité insérée dans le sac des congressistes
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Positionnement de vos supports de communication sur le comptoir d'accueil (éléments à nous fournir)
- En option supplémentaire, 4 panneaux en face avant 1460 mm x 845 mm : 2000 € HT,
Frais technique de réalisation, pose et dépose incluse : 292 € HT en sus.

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)



RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

CORDON TOUR DE COU POUR BADGE – MARQUAGE EXCLUSIF

4 470 € HT : 1 partenaire

Votre tour de cou remis avec le badge à chaque congressiste et porté par l'ensemble des participants au congrès.

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Votre logo figure sur les cordons tour de cou (*à nous fournir en 500 exemplaires*)
- Positionnement de votre support de communication sur le comptoir d'accueil (*à fournir*)
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Votre publicité insérée dans le sac des congressistes

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

BADGES – MARQUAGE EXCLUSIF

4 470 € HT : 1 partenaire

Votre logo imprimé sur le badge remis à chaque congressiste

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Insertion de votre publicité dans le sac des congressistes
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Votre logo imprimé sur les badges des congressistes

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, diner de gala, déjeuners et pauses)

CADEAU DE BIENVENUE

4 060 € HT : Offre exclusive

Une hôtesse remettra votre cadeau à l'ensemble des congressistes.

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Une hôtesse remettra votre cadeau, à tous les participants, le premier jour des Rencontres
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires
- Cadeau fourni par vos soins en 500 exemplaires

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

OBJET PUBLICITAIRE DANS LE SAC DES RENCONTRES

2 390 € HT : pas d'exclusivité

Votre support publicitaire (type stylo, clé USB, ... format maximum 5cmx5cmx5cm) ou votre publicité A4 ou A5 remis à chaque congressiste dans son sac à nous fournir en 500 exemplaires

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Insertion de votre objet publicitaire ou de votre publicité dans les sacs des congressistes
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

1 badge d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

BLOC NOTES

4 060 € HT : Offre exclusive

Votre support publicitaire dans les sacs et en libre-service

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Insertion de votre bloc notes dans les sacs des congressistes
- Mise à disposition des congressistes au comptoir d'accueil et dans le village des exposants
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

2 badges d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

PROGRAMME DE POCHE

Votre publicité

- Publicité – votre logo en page de couverture : 4800 € HT + 1 badge d'accès
- Publicité – 4è de couverture : 3500 € HT
- Publicité – 2è de couverture : 2500 € HT
- Publicité – 3è de couverture : 2000 € HT
- Publicité – page intérieure : 1530 € HT

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Insertion de votre publicité dans le programme de poche : fichier HD à fournir
- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

SIGNALÉTIQUE ATELIER

2 550 € HT

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Totem dans la salle de réunion
- Documentation technique

(Réservé aux exposants, aux partenaires de l'événement, aux partenaires Premium UAF&FA)

REPORTAGE PHOTO

2 550 € HT : Offre exclusive

Un photographe sera mis à disposition durant la totalité des Rencontres.

Le logo de votre société apparaîtra, avec redirection sur votre site internet, lors de la restitution par e-mail à tous les inscrits d'un lien pour consulter les photos des participants.

VOTRE VISIBILITÉ LORS DE CET ÉVÉNEMENT :

- Présentation de votre entreprise dans le programme de poche du congrès avec pour indication : « le reportage photo est parrainé par ... ». Ce parrainage est exclusif.
- Votre présence sur scène lors de la présentation des partenaires

INCLUS DANS VOTRE PARTENARIAT :

1 badge d'accès aux Rencontres (conférences, village des exposants, cocktail de bienvenue, dîner de gala, déjeuners et pauses)

FORMULAIRE DE PARTENARIAT

1/4

SOCIÉTÉ

Raison sociale :

SIRET

Adresse 1

Adresse 2

CP Ville Pays

Téléphone E-mail

Site internet

RESPONSABLE DU PARTENARIAT

SOCIÉTÉ :

Nom Prénom

Fonction

Téléphone Mobile

E-mail

ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Raison sociale

Adresse 1

Adresse 2

CP Ville Pays

Téléphone E-mail

Contact téléphonique facturation

E-mail pour facturation

FORMULAIRE DE PARTENARIAT

24

Cocktail/Dîner de bienvenue lundi 4 mai (2 partenaires)	9 000	€ HT
Soirée conviviale mardi 5 mai (2 partenaires)	9 000	€ HT
Sac du congressiste - votre logo sur le sac - marquage exclusif	6 500	€ HT
Comptoir d'accueil	5 400	€ HT
Cordon tour de cou - votre logo sur le tour de cou (fournis par vos soins)	4 470	€ HT
Badge - votre logo sur le badge	4 470	€ HT
Bloc note	4 060	€ HT
Cadeau Congressistes remis en main propre	4 060	€ HT
Pause gourmande mardi 5 mai matin (1 partenaire)	4 060	€ HT
Pause gourmande mardi 5 mai après-midi (1 partenaire)	4 060	€ HT
Pause gourmande mercredi 6 mai matin (1 partenaire)	4 060	€ HT
Déjeuner mardi 5 mai (2 partenaires)	3 650	€ HT
Déjeuner mercredi 6 mai (2 partenaires)	3 650	€ HT
Café de bienvenue mardi 5 mai (1 partenaire)	3 050	€ HT
Café de bienvenue mercredi 6 mai (1 partenaire)	3 050	€ HT
Reportage photo	2 550	€ HT
Signalétique ateliers	2 550	€ HT
Clé USB / Stylos / Objet publicitaire - insertion sac congressiste	2 390	€ HT
Flyer / Pub A4 ou A5 - insertion sac congressiste	2 390	€ HT
Publicité programme de poche (selon emplacement)	€ HT
Autre	€ HT
 Offre spéciale Canebière	 10 000	 € HT
Offre spéciale Pétanque	5 500	€ HT

TOTAL HORS TAXES BRUT	€	
REMISE PARTENAIRE UAF&FA	- 10%	-	€
REMISE PARTENAIRE PREMIUM	- 15%	-	€
 REMISE J-4 MOIS (réservation avant le 31 janvier 2020)	 - 5%	 -	 €
Badge supplémentaire.	Nb de badges ____ X 350 € HT =	+	€
	TOTAL HORS TAXES NET	€
	TVA 20%	+	€
	MONTANT TOTAL TTC	€

FORMULAIRE DE PARTENARIAT

3/4

BADGE D'ACCES RENCONTRES N°1

SOCIÉTÉ

Nom Prénom.....

Fonction

Mobile E-mail

BADGE D'ACCES RENCONTRES N°2

SOCIÉTÉ

Nom Prénom.....

Fonction

Mobile E-mail

BADGE D'ACCES RENCONTRES N°3

SOCIÉTÉ

Nom Prénom.....

Fonction

Mobile E-mail

BADGE D'ACCES RENCONTRES N°4

SOCIÉTÉ

Nom Prénom.....

Fonction

Mobile E-mail

FORMULAIRE DE PARTENARIAT

44

CONTACT PARTENARIAT ET SPONSORING

SEEPP

Régis LAURENT

seepp@wanadoo.fr

06 08 84 13 30

CONDITIONS DE RESERVATION ET REGLEMENT

- **Inscription avant le 31 janvier 2020 :** acompte de 50% du montant TTC à verser au plus tard au 31/01/20, versement du solde au 31 mars 2020
- **Inscription après le 31 janvier 2020 :** règlement de 100% du montant TTC à joindre au formulaire d'inscription.
- Mode de règlement

par chèque à l'ordre de

SEEPP

7, Rue du général Clergerie,
75116 PARIS

par virement bancaire bénéficiaire

SEEPP

CREDIT AGRICOLE

BIC AGRIFRPP882

IBAN FR76 1820 6002 5551 0954 6800 185

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ;

DATE, NOM DU SIGNATAIRE, SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE :

précédés de la mention «lue et approuvé»

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 - Les organismes et sociétés qui souscrivent à une des offres des Rencontres des Aéroports Français & Francophones (stands, supports de communication, marketing direct, internet, partenariats, parrainage) ou à toutes autres offres actuelles ou futures, acceptent sans réserve les dispositions des présentes conditions générales de vente. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Article 2 - Les dossiers d'inscription devront être adressés à SEEPP, 7 Rue du Général Clergerie, 75116 PARIS ou par mail à seepp@wanadoo.fr.

Article 3 - Les dossiers d'inscription ne seront valables que s'ils sont formulés sur les fiches officielles fournies par l'organisateur (bon de commande). La totalité du règlement devra être effectué auprès de SEEPP avant le 15 mars 2020.

Article 4 - Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que sa candidature a été sollicitée par SEEPP. Les acomptes versés au moment de la candidature seront, dans ce cas, remboursés en intégralité.

Article 5 - En cas de résiliation ou désistement avant le 31 janvier 2020, des frais d'annulation de 30% du montant total seront facturés. Après le 31 janvier 2020, le présent engagement de participation à la manifestation est définitif et irrévocable. Au cas où les offres souscrites ne seraient pas entièrement réglées aux dates prévues, l'organisateur pourra disposer de la réservation, sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par client.

Article 6 - Conformément aux échéances de règlement indiquées sur la facturation, tout retard de paiement entraîne l'application automatique de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Article 7 - Le certificat d'admission est nominatif, inaccessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit d'occuper dans l'enceinte du Palais du Pharo une surface autre que celle proposée par l'organisateur des Rencontres des Aéroports Français & Francophones.

Article 8 - Le plan d'exposition est établi par l'organisateur qui décide de l'implantation des espaces exposants au prorata des surfaces retenues et par ordre de réception des réservations accompagnées du règlement demandé, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants.

Article 9 - Aucune réclamation ne sera recevable concernant les emplacements des espaces exposants, et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises. Il en est de même si pour des raisons impératives, l'organisateur est amené à modifier les emplacements ou installations ou tout horaire officiel.

Article 10 - Les emplacements attribués devront être occupés le lundi 4 mai à 12h au plus tard. A défaut, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque. En dépit de son absence le locataire de l'espace exposition non occupé reste débiteur de ses frais de participation.

Article 11 - Les espaces exposition devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société.

Article 12 - Toute utilisation d'éléments sonores ou bruyants sur l'espace exposant est interdite sauf accord express du Comité d'Organisation.

Article 13 - Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à leurs installations et décorations, ou du fait de leurs installations, de leurs décorations, de leur personnel et sous-traitants, sont à leur charge. Ils seront responsables directement vis-à-vis du Palais du Pharo, SEEPP ou l'organisateur ne pouvant en aucun cas être considérés comme responsables. De plus, tout objet encombrant (construction de stand, moquette, mobilier...) ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes...) laissés par l'exposant ou des fournisseurs après démontage, seront enlevés par le Palais du Pharo et les frais engagés dans ce cadre seront entièrement refacturés à l'exposant.

Article 14 - Les jours, horaires et modalités d'installation et de démontage figurent dans le dossier technique qui sera remis aux exposants en même temps que la réglementation du Palais du Pharo. Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs salariés et sous-traitants la réglementation du Palais du Pharo et les consignes précisées dans le dossier technique des Rencontres des Aéroports Français & Francophones.

Article 15 - D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité édictées par la préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Palais du Pharo.

RENCONTRES DES AÉROPORTS FRANÇAIS & FRANCOPHONES

du 4 au 6 Mai 2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Article 16 - Les exposants, partenaire et sponsors sont responsables tant du matériel qu'ils exposent, que de celui qu'ils ont loué ou installé sur les espaces d'exposition. Ils sont tenus de souscrire personnellement une assurance "dommages exposition" auprès de la compagnie d'assurance solvable de leur choix. Cette assurance couvrira les objets exposés dont ils sont propriétaires ou dépositaires ainsi que les objets mobiles ou autres leur appartenant, et ce contre tous les dommages accidentels, notamment incendie, explosion, vols, dégâts des eaux, dégâts électriques, actes de terrorisme et de sabotage... Ils sont tenus de souscrire à leurs propres frais toute assurance couvrant les risques qu'eux même et leur personnel encourrent ou font courir à des tiers. Ils sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile et d'en fournir l'attestation à l'organisateur.

Article 17 - Les sociétés ou organismes participant aux Rencontres des Aéroports Français & Francophones se doivent d'accomplir les formalités douanières pour tout matériel ou produit provenant de l'étranger. Toute difficulté, de quelque nature que ce soit, qui pourrait survenir lors de ces formalités ne pourra être considéré comme de la responsabilité de l'organisateur.

Article 18 - Toute forme de publicité autre que celle utilisant les supports mis à la disposition du participant par l'organisateur et dont les droits ont été acquittés est interdite. La distribution de prospectus, de documents de toute nature, d'objets promotionnels est soumise à l'autorité préalable de l'organisateur.

Article 19 - Les annonceurs et exposants demeurent seuls responsables de la conformité de leurs produits ou services, ainsi que de la forme et du contenu de leurs offres commerciales.

Article 20 - L'organisateur se réserve le droit de refuser les insertions publicitaires qui lui paraîtront contraire à l'esprit des Rencontres des Aéroports Français & Francophones ou susceptible de provoquer des protestations des visiteurs, exposants ou de tout tiers.

Article 21 - Les tarifs publicitaires s'entendent hors frais techniques qui demeurent à la charge des annonceurs. Les spécificités techniques et délais de remise des éléments seront indiqués par SEEPP. Les annulations seront traitées comme indiqué à l'article 5 des présentes conditions générales de vente.

Article 22 - Les informations fournies par les exposants pour être diffusées dans le catalogue visiteurs ou tout autre support de communication le sont sous leur responsabilité. En cas de non respect des délais de remise de ces informations, l'exposant sera mentionné par l'organisateur. SEEPP ou l'organisateur ne sauraient être tenus pour responsables du contenu des informations publiées.

Article 23 - Au cas où un partenaire ou parrain déciderait de ne pas bénéficier de l'intégralité des prestations mises à sa disposition, cette situation ne serait pas susceptible d'entraîner une diminution des frais de parrainage qui sont forfaitaires.

Article 24 - SEEPP ne peut être tenu pour responsable des omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres qui surviendraient sur l'un des quelconques supports de communication, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

Article 25 - L'organisateur aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans recours possible et immédiatement exécutoires.

Article 26 - Toute infraction à une quelconque clause des présentes conditions générales de ventes pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. L'organisateur pourra disposer de la façon qui lui conviendra des réservations ainsi laissées libres.

Article 27 - Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissances, qui pourrait être subi par les sociétés ou organismes participant aux Rencontres des Aéroports Français & Francophones, ne sera, pour quelque cause que ce soit, considéré comme de la responsabilité de SEEPP ou de l'organisateur.

Article 28 - Dans le cas de la survenance d'un événement de force majeure, l'organisateur est autorisé à :
1) Annuler le Salon, auquel cas les sommes déjà versées par les participants restent acquises par l'organisateur.
2) Réduire ou prolonger la durée du salon, auquel cas les exposants ne sauraient se prévaloir d'une modification du contrat conclu les autorisant à prétendre à une réduction de leurs frais de participation.
3) N'effectuer aucun remboursement si le salon, une fois ouvert, devait être interrompu par une cause indépendante de sa volonté. Les exposants ne pourraient alors se prévaloir d'aucune indemnité.

Article 29 - Seules sont autorisées les prises de vue ou de son effectuées par les personnes habilitées par l'organisation.

Article 30 - RGPD - Les données que nous collectons : nom de Société, activité, nom, prénom, fonction, téléphone des contacts, adresses professionnelles sont nécessaires à la matérialisation de nos accords et à votre information. Elles seront transmises à l'organisateur pour la bonne gestion de votre participation ; par exemple, présence dans le programme, envoi des invitations, comptabilité. Elles ne sont pas transmises à des tiers et leur utilisation est limitée à nos échanges actuels et futurs concernant les évènements et les outils de communication proposés par les aéroports français et francophones. Elles sont conservées conformément à la législation et vous bénéficiez d'un droit de retrait par simple demande par mail à seepp@wanadoo.fr.

Article 31 - En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents.